Empêche mes filles de dire bonjour

Savez-vous dans qu'elle mesure mon avocat pourrait utiliser ce qu'il fait ?

Par Romaline
Bonjour,
Mes filles sont chez leur père ce week-end (contact très difficile entre lui et moi) et nous allons devoir nous croise aujourd'hui pour la kermesse de ma fille. Mon ex mari étant dans une énorme ranc?ur envers moi, je sais très bien qu'i va essayer d'empêcher les filles de venir me dire bonjour.
Je voulais savoir si il avait le droit de faire ça ? Et si elles veulent passer un petit temps de la kermesse avec moi et leu frère, peut-il les en empêcher ?
Par ESP
Bonjour et bienvenue Bien sûr, c'est cruel vis à vis des enfants, mais c'est aussi illégal. Mais bien entendu, vous ne pouvez pas agir juridiquement pour ce week-end. Vous pourriez le faire ensuite via votre avocat, à condition de pouvoir le prouver.
Par Romaline
Merci pour votre réponse.